

Appel pour un droit de regard dans les lieux d'enfermement des étrangers

Depuis sa création, Migreurop dénonce la multiplication des lieux d'enfermement pour étrangers que les Etats membres de l'Union Européenne mettent en place dans le cadre de plans de lutte contre l'immigration illégale. Ce phénomène concerne aussi bien les pays de l'Union Européenne que ceux situés hors de ses frontières et que l'Europe incite à « retenir » ou à « reprendre ». Les systèmes de détentions et d'éloignement des étrangers sont variables en fonction des pays, mais on constate partout une généralisation de l'enfermement de personnes qui n'ont commis d'autres infractions que celles relatives à l'entrée et au séjour. Cette généralisation de l'enfermement des étrangers tend à être institutionnalisée par l'Union Européenne, notamment avec l'adoption, le 18 juin 2008 par le Parlement Européen, de la directive « retour » qui valide des pratiques de détention des étrangers pour des durées démesurées.

Les lieux d'enfermement des étrangers sont souvent tenus à l'écart du regard de la société civile, qui a peu de visibilité sur ce qui s'y passe. Le droit d'accès des ONG de défense des droits des migrants y est limité, voir inexistant. Ceci favorise les risques d'abus et d'atteintes aux droits des personnes détenues.

A l'heure où l'Europe renforce ses dispositifs de contrôle et de détention, la société civile demande un droit de regard sur ces lieux de détention des étrangers en vue :

- de faire connaître la réalité et les conditions de l'enfermement des étrangers dans ces centres,
- de jouer un rôle d'alerte et de défense des étrangers détenus,
- de témoigner sur les conséquences de cet enfermement et sur les situations conduisant aux violations des droits des migrants.

Pour que ce droit de regard puisse être exercé dans ces lieux par les acteurs de la société civile, nous demandons :

Aux Etats :

- de garantir légalement et sans restriction un droit d'accès de la société civile et des ONG aux lieux d'enfermement des étrangers,
- de garantir aux étrangers détenus un accès à l'aide à la défense de leurs droits, par des acteurs indépendants des autorités nationales,
- de garantir qu'un contrôle régulier sur situation des migrants dans ces lieux d'enfermement soit exercé par des organisations indépendantes des autorités nationales,
- de rendre compte à la société civile de la situation dans ces lieux d'enfermement, notamment en communiquant sur l'existence, le nombre et le fonctionnement des lieux d'enfermement des étrangers sur leur territoire.

À l'Union Européenne :

- de créer un instrument contraignant obligeant les Etats membres à donner à la société civile un droit d'accès effectif aux lieux d'enfermement des étrangers,
- de mettre en place un mécanisme de contrôle de la situation dans ces lieux de détention, tant dans les Etats membres que dans les pays avec lesquels l'UE a passé des accords migratoires, par le biais notamment de visites régulières d'organisations indépendantes des Etats membres et la présentation de rapports - au moins annuels - au Parlement européen sur la situation dans ces lieux d'enfermement,
- d'imposer aux Etats membres de garantir aux migrants détenus un accès effectif à un système de défense des droits des étrangers détenus indépendant des autorités nationales.

Pour signer l'appel à titre individuel ou pour votre organisation,
<http://www.migreurop.org/article1301.html>

Pour aller plus loin

Le kit de la campagne et tous les documents s'y rapportant sont disponibles sur le site du réseau migreurop.

www.migreurop.org

Les sites d'Echanges et Partenariats et des volontaires permettent de mettre en lumière les mobilisations des partenaires et les missions réalisées.

www.echanges-partenariats.org

<http://emi-cfd.com/echanges-partenariats/>



Le numéro de mars 2009 de la Revue de la Cimade, Causes Communes, consacre un dossier à la campagne.

« Droit de regard dans les lieux d'enfermement des étrangers »

Une campagne menée par le réseau Migreurop

Edito

Echanges et Partenariats est une association de solidarité internationale qui souhaite promouvoir et renforcer les partenariats et les échanges entre organisations de solidarité en France et dans le monde. Elle souhaite ainsi participer à la construction d'un présent et d'un avenir fondés sur des valeurs de justice, d'égalité, de droit des peuples et de respect mutuel.

Pour EP, la solidarité internationale n'est pas une utopie, elle se décline dans l'affirmation de valeurs, dans la mise en œuvre de pratiques collectives et par l'inscription dans un mouvement mondial.

Les programmes d'échanges mis en œuvre par EP avec ses partenaires permettent d'appuyer leurs revendications et leurs mobilisations sur des thématiques liées à l'exclusion urbaine, la défense des droits des étrangers, le respect des équilibres environnementaux ou encore la pluralité des sources d'informations.

Aujourd'hui EP a choisi de mettre en lumière une de ces mobilisations : la campagne du réseau Migreurop revendiquant un droit de regard de la société civile dans les lieux d'enfermement des étrangers.

Lancée lors du Forum social mondial sur les migrations de Madrid les 10 et 11 septembre 2008, la campagne est portée par l'ensemble des membres du réseau et relayée par de nombreux partenaires. Dans un contexte mondial où les dispositifs de contrôle et de détention se multiplient, il semble plus que nécessaire de faire connaître la réalité et les conditions d'enfermement des étrangers dans ces centres, de garantir la défense de leurs droits et d'alerter sur les violations des droits de l'homme auxquels ces choix de société conduisent.

EP soutient cette dynamique en permettant l'envoi de volontaires en Europe et dans les pays frontaliers qui accompagnent le lancement et la diffusion de la campagne, en participant au réseau Migreurop à travers son appartenance à IPAM, ainsi qu'en favorisant la participation des jeunes et des membres d'associations aux Forums sociaux.

Nous espérons que la présentation de cette mobilisation vous donnera envie de la rejoindre et de l'amplifier !

Bonne lecture,

L'Equipe d'Echanges et Partenariats

© Sara Prestianni



© Sara Prestianni



© Sara Prestianni

migreurop est un réseau européen de militants et chercheurs dont l'objectif est de faire connaître la généralisation de l'enfermement des étrangers dépourvus de titre de séjour et la multiplication des camps, dispositif au cœur de la politique migratoire de l'Union européenne. Migreurop compte actuellement 32 associations membres dans dix pays, ainsi que des adhérents individuels.

www.migreurop.org

Définition

Les camps selon Migreurop

Un camp est un espace physique mais aussi un processus : la mise à l'écart et munautaires, ils ne sont coupables d'aucun

le regroupement des étrangers ne se tra- duisent pas simplement par la création de centres fermés. « » L'Europe des camps », c'est l'ensemble des dispositifs qui constituent des points d'interruption forcée dans des itinè- raires migratoires. Ces dispositifs peuvent consister à empêcher des personnes de pas- ser une frontière ou d'entrer sur un territoire, les assigner à résidence soit légalement soit par harcèlement policier, les enfermer pour s'assurer de la possibilité de les renvoyer, ou encore les emprisonner pour les punir d'être passées.

Au-delà de leur diversité, les lieux d'enfer- mement présentent des caractéristiques communes. La première tient à leurs occu- pations systématiques.

La campagne en Espagne

Zoom sur

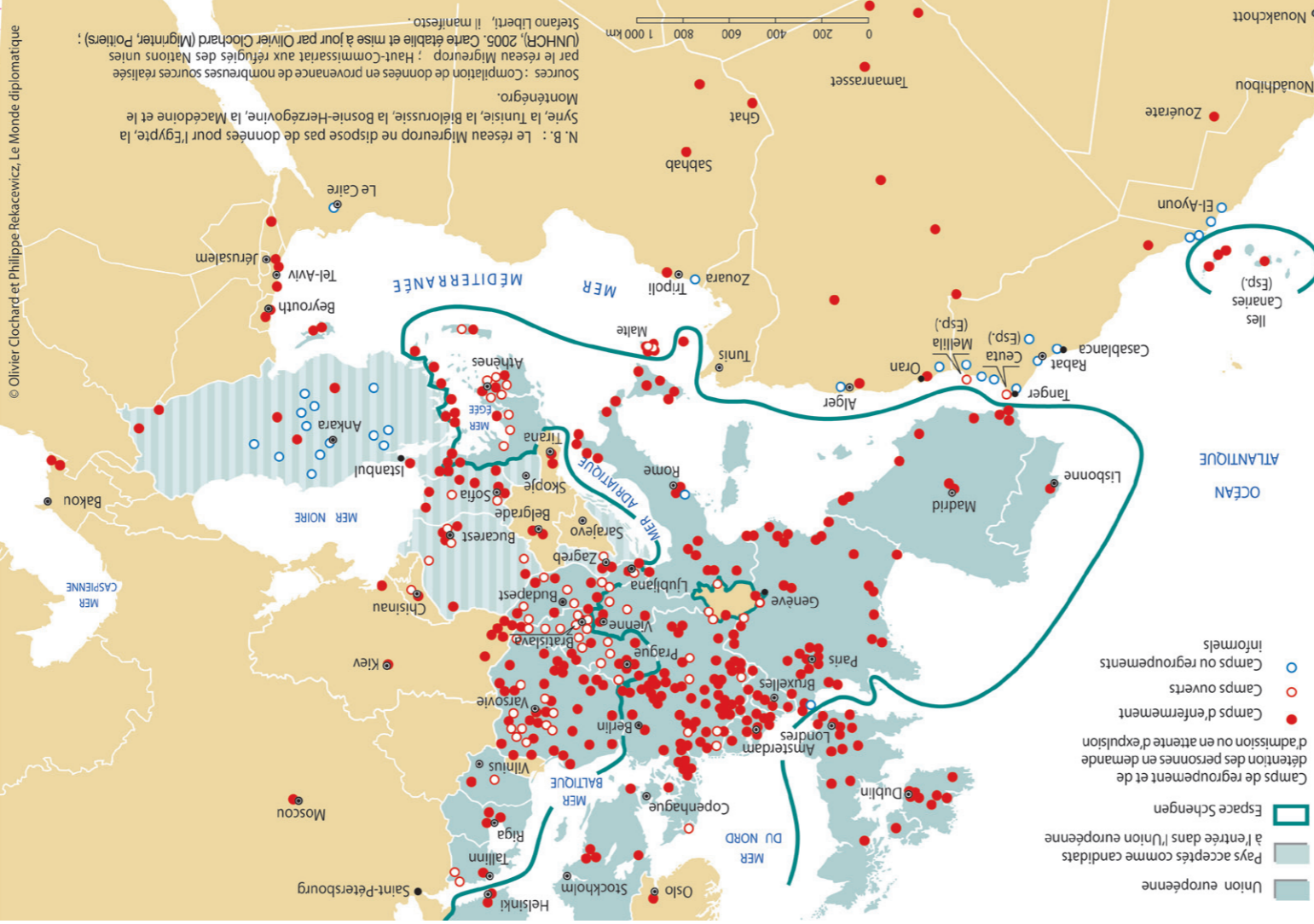
la campagne en Espagne

Les organisations espagnoles membres de Migreurop au Parlement européen au cours du même mois.

Pliquer dans la campagne en adaptant les revendications au contexte national. ACSUR Las Segovias, Andalucía Acoge, la Asocia- tion Pro-Derechos Humanos de Andalucía, dans le cadre d'une journée de mobilisation de la loi sur l'immigration pour présenter plusieurs propositions d'amendements. Ils demandent le retrait de l'article qui prévoit l'allongement de la durée maximale de ré- tention de 40 à 60 jours et l'insertion d'un article garantissant l'accès des organisa- tions de la société civile dans les centres. Afin de faire aboutir leurs revendications, ils ont déjà rencontré plusieurs membres du Conseil d'État et du Conseil des Avo- cats. Ils espèrent à présent obtenir un rendez-vous au Ministère de l'Intérieur et entamer un cycle de rencontres avec les groupes parlementaires.

Un document de positionnement dénonce les conditions déplorables existant dans les Centres d'Internement des Étrangers et l'opa- cité qui les entoure : injures et mauvais trai- tements envers les migrants de la part des policiers, infrastructures en très mauvais état, manque d'hygiène. Un manifeste reprend les revendications de Migreurop à l'échelle eu- ropéenne, en exigeant l'accès de la société civile dans les centres d'Internement, tout en soulignant que cette revendication doit être comprise comme une étape en vue de la suppression des centres. Ces deux documents ont été présentés aux médias espagnols lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée à Madrid en janvier 2009, et lors de l'audition

- Union européenne
- Pays acceptés comme candidats à l'entrée dans l'Union européenne
- Espace Schengen
- Camps de regroupement et de détention des personnes en demande d'admission ou en attente d'expulsion
- Camps d'enfermement
- Camps ouverts
- Camps ou regroupements informels



Entretien

Sophie Baylac, secrétaire générale de Migreurop.

Comment est née l'idée de la campagne ?

Depuis sa création, Migreurop dénonce l'enfermement, en Europe et au-delà, des migrants qui ne sont pas en règle avec la législation sur l'entrée et le séjour des étrangers. On constate à la fois une multiplication des centres de dé-tention pour étrangers et la banalisation de ces lieux qui sont des lieux de déshumanisation où les violations des droits sont constantes. L'existence de ces centres s'est pro-gressivement institutionnalisée au niveau européen, no-tamment avec l'adoption de la Directive « retour » en 2008 qui autorise la détention d'étrangers jusqu'à 18 mois.

Peux-tu nous rappeler quels sont les objectifs de la campagne ?

Dans la mesure où l'on ne parvient pas à obtenir la sup- pression des lieux d'enfermement des étrangers, qui au contraire se propagent, nous demandons un droit de regard de la société civile dans ces lieux. Il ne doit pas s'agir d'un regard neutre, mais d'un regard critique, visant à rendre visibles les conditions d'enfermement afin de jouer un rôle d'alerte et de sensibilisation sur les dérives

Comment la campagne se décline-t-elle dans les différents pays ?

Nos revendications sont portées à la fois au niveau européen, auprès des institutions de l'UE, et dans les Etats membres. La mise en œuvre de la campagne de- pend du contexte national et des priorités des organi- sations menant cette campagne. En Belgique, les ONG ont un accès précaire aux centres de détention : elles y accèdent de façon ponctuelle et sont soumises au pouvoir discrétionnaire des autorités. En Turquie, les

ONG n'ont aucun accès et la société civile est très peu informée de ce qui se passe dans les centres. En France, la garantie légale et sans restrictions de l'accès de la société civile et des ONG aux lieux d'enfermement des étrangers, mais aussi par la garantie que les étrangers détenus ont accès à l'aide à la défense de leurs droits, par des acteurs indépendants des autorités nationales. Un contrôle régulier sur la situation des migrants dans ces lieux d'enfermement doit être exercé par des orga- nisations indépendantes.

Le Parlement européen a adopté deux rapports qui re- cherchant à la dénaturation.

A-t-on déjà obtenu certaines avancées ?

Plus généralement, ils recueillent des informations sociales qui peuvent devenir de futurs partenaires de Migreurop.

Quelles sont les prochaines étapes de la cam- pagne ?

La prochaine étape va consister à sensibiliser les candidats aux élections européennes de juin 2009. Migreurop a rédigé une lettre ouverte où il demande aux candidats de rompre avec les tendances sécuri- taires et répressives des politiques migratoires. Il leur demande également d'inscrire les revendications de la campagne dans leur programme électoral.

(La lettre est disponible à l'adresse : http://www.mt- greurop.org/article1437.htm)

Quels sont les obstacles rencontrés ?

Avant le lancement de la campagne, certaines ONG étaient réticentes à participer, parce qu'elles pensaient que revendiquer l'accès aux centres de détention re- venait à accepter leur existence. Migreurop a toujours exprimé son désaccord sur l'existence-même des centres, mais s'est positionné en faveur d'un droit de regard tant que les centres existent. Ce débat resur- git régulièrement.

Quel rôle peuvent avoir les volontaires d'Échanges et Partenariats dans le déroule- ment de la campagne ?

En ce qui concerne la mobilisation « Droit de regard », les volontaires sont un maillon essentiel pour dyna- miser la campagne dans chaque pays. Ils participent à la mise en œuvre et au suivi des activités localement. Leur rôle est également de relayer les informations à l'ensemble du réseau. L'envoi des volontaires permet aussi de renforcer les activités des associations parte- naires au niveau local.

Migreurop participe à leur préparation avant le départ. Ils connaissent donc les analyses du réseau et aident l'association partenaire à se les approprier. Comme ils parlent plusieurs langues et qu'ils restent plusieurs mois sur le terrain, ils ont une bonne appréhension des attentes locales et sont à même de les relayer auprès de la coordination du réseau.

▼ La carte des camps

© Olivier Clochard et Philippe Rekaewicz, Le Monde diplomatique

^[1] La Campagne « Droit de regard dans les lieux d'enfermement des étrangers » menée par Migreurop